
Renvoi aux comités des domaines nationaux et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Riverols (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention et demande à tenir ses séances dans le couvent des Joséphines, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des domaines nationaux et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Riverols (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention et demande à tenir ses séances dans le couvent des Joséphines, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 389;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29403_t1_0389_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

2

Les officiers municipaux et la société populaire de Dié-sur-Loire félicitent la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la République. « Sacrifices, travail, disent-ils, rien ne nous coûte pour le triomphe de la liberté; les magistrats du peuple, les membres de la société populaire, tous jacobins, tous unis par les liens de la fraternité, ne prêchent dans le temple de la raison que l'obéissance aux lois, l'amour de la vertu, et un attachement inviolable au sénat du premier peuple de l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dié-sur-Loire, 15 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

C'est du sommet de la montagne que vous avez terrassé ces monstres qui voulaient river des fers aux Français. Le glaive de la loi a frappé ces têtes coupables; votre surveillance a encore une fois sauvé la République.

Qu'ils tremblent, ces intrigants, ces agents de Pitt, leur dernière heure est venue, la vertu et justice chassent devant elles le crime, car il ne peut en souffrir les regards.

Sacrifices, travail rien ne nous coûte pour le triomphe de la Liberté; notre chaudière va bon train et bientôt nous fournirons du salpêtre pour seconder le courage de nos intrépides défenseurs.

Les magistrats du peuple, les membres de la société populaire, tous jacobins, tous unis par les liens de la fraternité, ne prêchent dans le temple de la Raison, que l'obéissance aux lois, l'amour des vertus et un attachement inviolable au Sénat du premier peuple de l'univers.

Les fausses larmes des modérés n'ébranleront point notre courage, nous avons tous juré que nos corps serviraient de remparts à tous les vertueux montagnards qui n'emporteraient d'autres trésors de la Conv. nat. que ce sublime trésor, la reconnaissance du peuple. Vive la Convention nationale, Vive les montagnards et Vive la République. »

P. FEMEAU (*présid.*), GUÉRIN (*maire*), PERDOUZE
[et autres illisibles].

3

La société populaire de Riverols, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire. L'argenterie des églises a passé dans le creuset national, et les cloches dans les fonderies. Elle demande, pour tenir ses séances, le bâtiment des ci-devant Joséphines; que la chapelle des ci-devant Pénitens soit destinée pour servir à l'instruction publique, et que la ci-devant église, qui tombe

(1) P.V., XXXV, 120. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 22 germ. (suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 393 et 394.

(2) C 300, pl. 1057, p. 1.

en vetusté, soit démolie, et l'emplacement réuni à celui trop étroit qui servoit à la tenue des foires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des domaines nationaux et d'instruction publique (1).

« Nous aussi, législateurs, écrit la Société populaire séante à Riverols, chef-lieu de canton, district d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, nous sommes Montagnards; et de la cime de nos stériles rochers, nous veillons le Marais, pour que ses vapeurs pestilentielles ne nous empoisonnent pas. Que votre fermeté fasse trembler les malveillants, déjoue leurs manœuvres; et que votre active surveillance sauve la patrie. Nous vous félicitons sur le gouvernement révolutionnaire, la terreur de nos ennemis. Restez à votre poste jusqu'au dernier soupir de la tyrannie.

Nos saints sont brisés, les titres féodaux brûlés; l'argenterie des églises est allée au creuset, nos cloches vont devenir canons, et la sainte raison a tellement détruit le fanatisme, que nous ne croyons plus qu'aux miracles de la liberté. Sentinelles du gouvernement, nous éclairons le peuple sur ses vrais intérêts qui sont inséparables de la probité et de toutes les vertus. Riches pour tenir nos séances, n'ayant d'autres richesses que le patriotisme, nous vous demandons la ci-devant chapelle des défuntes Joséphines de ce lieu, qui nous coûte déjà bien des réparations pour de pauvres campagnards, et la permission de démolir la ci-devant église paroissiale de l'endroit, entièrement dégradée, lézardée, qui, avec le cimetière, servirait d'emplacement pour nos foires » (2).

4

Le conseil général de la commune d'Arlanc, département du Puy-de-Dôme, en félicitant la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitant à rester à son poste, demande l'abandon d'un bâtiment habité ci-devant par les Ursulines, pour servir de maison commune, d'audience pour la justice de paix, et d'école primaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

5

La société républicaine de Fréjus fait passer le détail de la fête qu'elle a célébrée le 30 nivôse, en l'honneur, de Marat, Lepelletier et autres martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

(1) P.V., XXXV, 121. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 392 et 394.

(2) Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t).

(3) P.V., XXXV, 121. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 392.

(4) P.V., XXXV, 121. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); C. Eg., n° 601; *Débats*, n° 571, p. 392.